

jeudi 4 juin 2026

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le

ID : 030-213002736-20260608-2026_06_47-DE

Berger
Levrault

REÇU LE 4 / JUIN 2026

à la mairie de St Julien de Peyrolas.

Monsieur le Maire,

Nous les conjoints Duffès proposons de céder une partie du terrain cadastré

A 2179 d'une superficie de 2018 m² pour un montant de 149602 €.

(cent soixante dix neuf mille six cent deux euros)
soit 89 € le m²,

Swan G

Un le 15/06/2026

4



COMMUNE DE SAINT JULIEN

1 Place des Ecoles

30760 Saint Julien de Peyrolas

☎ 04 66 82 18 68 – Fax 04 66 82 30 60

✉ urbanisme@saintjuliendepeyrolas.fr

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 030-213002736-20260608-2026_06_47-DE

A Saint Julien de Peyrolas le 05/06/2026,

Madame FAUVELET Elodie
8 rue du coq français
Appartement 406
93260 LES LILAS

Objet : Proposition de cession d'une partie de la parcelle A2179

Madame,

Par courrier en date du 03/06/2026, vous nous avez fait part de votre intention de céder à la commune une partie de la parcelle A2179 d'une superficie de 2018 m² et sise route de la Bécharine jouxtant notre propriété où est implanté l'école élémentaire.

Après analyse, la commune est favorable à l'acquisition de cet espace représentant une emprise de 2018 m² environ à hauteur de 89 euros le m² soit un prix d'acquisition de 179 602 euros.

Dans tous les cas, et conformément aux dispositions de l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités territoriales (C.G.C.T.), cette cession interviendrait selon les modalités suivantes :

- le conseil municipal doit délibérer :
pour en préciser les conditions, en particulier le prix et autoriser la signature de l'acte de vente par Monsieur le Maire.
- la surface exacte sera déterminée par Document Modificatif du Parcellaire Cadastral établi par un géomètre expert ;
- les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Dans l'attente, nous vous prions de bien vouloir recevoir, Madame, l'expression de mes salutations sincères.

Pour Monsieur le Maire et par délégation
L'adjoite à l'urbanisme

Aurélie LEROUX





COMMUNE DE SAINT JULIEN DE PEYROLAS

1 Place des Ecoles

30760 Saint Julien de Peyrolas

☎ 04 66 82 18 68 – Fax 04 66 82 30 60

✉ urbanisme@saintjuliendepeyrolas.fr

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le

ID : 030-213002736-20260608-2026_06_47-DE



A Saint Julien de Peyrolas le 05/06/2026,

Madame DUFFES BURGDORF Josseline
308 chemin de Chiffaud
30760 Saint Julien de Peyrolas

Objet : Proposition de cession d'une partie de la parcelle A2179

Madame,

Par courrier en date du 03/06/2026, vous nous avez fait part de votre intention de céder à la commune une partie de la parcelle A2179 d'une superficie de 2018 m² et sise route de la Bécharine jouxtant notre propriété où est implanté l'école élémentaire.

Après analyse, la commune est favorable à l'acquisition de cet espace représentant une emprise de 2018 m² environ à hauteur de 89 euros le m² soit un prix d'acquisition de 179 602 euros.

Dans tous les cas, et conformément aux dispositions de l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités territoriales (C.G.C.T.), cette cession interviendrait selon les modalités suivantes :

- le conseil municipal doit délibérer :
pour en préciser les conditions, en particulier le prix et autoriser la signature de l'acte de vente par Monsieur le Maire.
- la surface exacte sera déterminée par Document Modificatif du Parcellaire Cadastral établi par un géomètre expert ;
- les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Dans l'attente, nous vous prions de bien vouloir recevoir, Madame, l'expression de mes salutations sincères.

Pour Monsieur le Maire et par délégation
L'adjointe à l'urbanisme

Aurélie LEROUX





COMMUNE DE SAINT JULIEN DE PEYROLAS

1 Place des Ecoles

30760 Saint Julien de Peyrolas

☎ 04 66 82 18 68 – Fax 04 66 82 30 60

✉ urbanisme@saintjuliendepeyrolas.fr

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le

ID : 030-213002736-20260608-2026_06_47-DE



A Saint Julien de Peyrolas le 05/06/2026,

Madame DUFFES SUAU Geneviève
487 chemin de Tête Grosse
30130 Saint Paulet de Caisson

Objet : Proposition de cession d'une partie de la parcelle A2179

Madame,

Par courrier en date du 03/06/2026, vous nous avez fait part de votre intention de céder à la commune une partie de la parcelle A2179 d'une superficie de 2018 m² et sise route de la Bécharine juxtant notre propriété où est implanté l'école élémentaire.

Après analyse, la commune est favorable à l'acquisition de cet espace représentant une emprise de 2018 m² environ à hauteur de 89 euros le m² soit un prix d'acquisition de 179 602 euros.

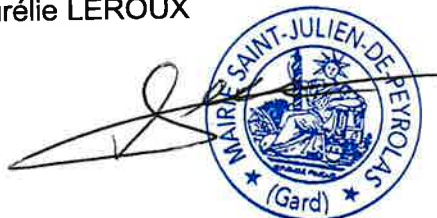
Dans tous les cas, et conformément aux dispositions de l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités territoriales (C.G.C.T.), cette cession interviendrait selon les modalités suivantes :

- le conseil municipal doit délibérer :
pour en préciser les conditions, en particulier le prix et autoriser la signature de l'acte de vente par Monsieur le Maire.
- la surface exacte sera déterminée par Document Modificatif du Parcellaire Cadastral établi par un géomètre expert ;
- les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Dans l'attente, nous vous prions de bien vouloir recevoir, Madame, l'expression de mes salutations sincères.

Pour Monsieur le Maire et par délégation
L'adjointe à l'urbanisme

Aurélie LEROUX





COMMUNE DE SAINT JULIEN

1 Place des Ecoles

30760 Saint Julien de Peyrolas

☎ 04 66 82 18 68 – Fax 04 66 82 30 60

✉ urbanisme@saintjuliendepeyrolas.fr

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le

ID : 030-213002736-20260608-2026_06_47-DE



A Saint Julien de Peyrolas le 05/06/2026,

Monsieur FAUVELET Cyril
116 chemin de la Conseillère
30130 Saint Paulet de Caisson

Objet : Proposition de cession d'une partie de la parcelle A2179

Monsieur,

Par courrier en date du 03/06/2026, vous nous avez fait part de votre intention de céder à la commune une partie de la parcelle A2179 d'une superficie de 2018 m² et sise route de la Bécharine jouxtant notre propriété où est implanté l'école élémentaire.

Après analyse, la commune est favorable à l'acquisition de cet espace représentant une emprise de 2018 m² environ à hauteur de 89 euros le m² soit un prix d'acquisition de 179 602 euros.

Dans tous les cas, et conformément aux dispositions de l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités territoriales (C.G.C.T.), cette cession interviendrait selon les modalités suivantes :

- le conseil municipal doit délibérer :
pour en préciser les conditions, en particulier le prix et autoriser la signature de l'acte de vente par Monsieur le Maire.
- la surface exacte sera déterminée par Document Modificatif du Parcellaire Cadastral établi par un géomètre expert ;
- les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Dans l'attente, nous vous prions de bien vouloir recevoir, Monsieur, l'expression de mes salutations sincères.

Pour Monsieur le Maire et par délégation
L'adjointe à l'urbanisme

Aurélien LEROUX

